



Commune de Montfaucon

Téléphone 032 955 11 22
Fax 032 955 12 19
Compte de chèques 23-421-3
Courriel: info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

2362 Montfaucon, le

Commentaires sur les comptes 2019

Compte de fonctionnement

Récapitulation

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	COMPTES 2018	BUDGET 2019	COMPTES 2019		
	SOLDE		SOLDE	CHARGES	REVENUS
1. Administration générale	181'608.42	194'850.00	257'508.54	-71'289.55	186'218.99
2. Travaux publics	83'486.30	67'300.00	332'030.05	-109'630.15	222'399.90
3. Aff. juridiques, police, militaires	2'396.40	1'900.00	3'047.64	-1'735.29	1'312.35
4. Hygiène publique	4'468.00	4'450.00	4'400.00	0.00	4'400.00
5. Instruction, formation, culture	750'664.80	763'050.00	769'228.70	-5'700.60	763'528.10
6. Aide sociale et santé publique	368'627.20	435'330.00	455'445.65	-9'285.10	446'160.55
7. Economie publique	23'462.90	22'850.00	21'808.85	0.00	21'808.85
8. Finances	326'374.07	76'750.00	300'071.25	-143'299.36	156'771.89
9. Impositions	-1'766'686.55	-1'543'500.00	27'131.90	-1'902'050.95	-1'874'919.05
10. Services communaux	0.00	0.00	561'749.26	-561'749.26	0.00
Totaux			2'732'421.84	2'804'740.26	
RESULTAT	-25'598.46	22'980.00			-72'318.42

1. Autorités, administration générale

Votations-Elections : L'organisation des 2 scrutins pour l'élection d'un nouveau Conseiller communal a occasionné des frais supplémentaires de plus de Fr. 2'000.00 par rapport au budget.

Conseil communal-Commissions communales : Les frais d'indemnités et de fonctionnement des autorités communales sont inférieurs de Fr. 2'000.00 par rapport au budget.

Personnel administratif : Les frais de traitement du personnel administratif sont conformes au budget.

Charges sociales : Les dépenses sont inférieures de Fr. 6'700.00 grâce notamment à une ristourne de primes de la Caisse de pension et à la répartition des salaires des employés communaux dans les différents services communaux suite à la répartition de leurs heures de travail.

Frais administratifs : Les frais liés au fonctionnement de l'administration communale sont inférieurs de Fr. 1'880.00.

Bâtiments administratifs : Les travaux de peinture suite à la réfection du couvert d'entrée du bureau communal se sont élevés à Fr. 1'300.00. Les frais de réparation et de remplacement de l'horloge mère de l'église ont coûté Fr. 2'300.00.

Produits des émoluments : Le produit des émoluments représente une somme totale de Fr. 7'500.00, supérieure au budget en raison principalement de la perception des émoluments des permis de construire.

L'excédent de charges du compte « Autorités-Administration générale » se monte à Fr. 186'218.99 contre Fr. 194'850.00 prévu au budget : - Fr. 8'631.01.

2. Travaux publics, aménagement

Entretien des routes : Les frais des traitements du personnel sont supérieurs de Fr. 4'800.00 en raison de plus d'heures effectuées par le tâcheron. L'assemblée communale du 13 février 2019 a décidé l'achat d'un nouveau véhicule pour la voirie. Le financement a été assuré par des prélèvements sur les comptes épargnes et sur un Fonds de réserve. La dépense se monte à Fr. 125'000.00 et est à charge du compte de fonctionnement. Les frais relatifs à la signalisation dans la commune se montent de Fr. 5'700.00. Les frais pour l'entretien des routes sont supérieurs de Fr. 5'800.00. Ils sont dus à la vidange de dépotoirs et à des travaux d'élagage qui n'étaient pas prévus au budget. Les frais du déneigement de l'hiver 2018/2019 sont supérieurs de Fr. 5'000.00. Des travaux urgents ont dû être entrepris pour la réparation d'un tuyau cassé sous la ligne CJ pour un montant de Fr. 11'300.00.

Eclairage public : Les coûts pour l'achat de courant et pour l'entretien de l'éclairage public se sont élevés à Fr. 14'000.00. La redevance versée par BKW s'est élevée à Fr. 26'180.00.

Cadastre : L'encaissement des taxes cadastrales laisse un excédent de recettes de Fr. 11'330.00.

L'excédent de charges du compte « Travaux publics-Aménagement » se monte à Fr. 222'399.90 contre Fr. 67'300.00 prévu au budget : + Fr. 155'099.90.

3. Police, militaire, défense civile

Les frais pour la gestion de la protection civile sont inférieurs au budget.

L'excédent de charges du compte « Police-militaire-défense civile » se monte à Fr. 1'312.35 contre Fr. 1'900.00 au budget : - Fr. 587.65.

4. Hygiène publique

Ce chapitre concerne les contributions versées aux Arrondissements de sépulture de Montfaucon-Les Enfers et St-Brais-Montfavergier.

L'excédent de charges du compte « Hygiène publique » se monte à Fr. 4'400.00 contre Fr. 4'450.00 au budget : - Fr. 50.00.

5. Instruction, formation et culture

Ecole primaire : Dès le 01.01.2019, les coûts liés aux transports du cercle scolaire sont assumés en totalité par la commune de Montfaucon. Ils se montent à Fr. 173'500.00 contre Fr. 185'000.00 prévus au budget. Par contre, il n'y a plus de frais liés à l'enseignement, ceux-ci étant assurés par la commune du Bémont qui facture un écolage en fin d'année. A ce sujet, les frais se montent à Fr. 22'000.00 auxquels il y a lieu d'ajouter les écolages de l'année précédente pour les élèves fréquentant l'école de St-Brais (Fr. 8'000.00) et pour les enfants scolarisés dans d'autres communes (Fr. 5'000.00). Les recettes d'écolages pour les enfants de St-Brais fréquentant l'école de Montfaucon (primaire et maternelle) se sont montés à Fr. 4'400.00.

Bâtiments et place d'école : Les frais des traitements du personnel sont conformes au budget. La consommation électrique du complexe scolaire se monte à Fr. 6'200.00 et l'achat de pellets pour le chauffage à Fr. 10'200.00. Les frais d'entretien de l'immeuble et des diverses réparations correspondent au budget.

Ecole secondaire : Les écolages pour l'école secondaire des Breuleux se montent à Fr. 55'300.00. Ceux pour les élèves scolarisés dans d'autres écoles s'élèvent à Fr. 12'000.00, soit un dépassement de budget de Fr. 5'300.00.

Répartition des charges, formation, culture : Les charges totales liées aux frais d'enseignement se montent à Fr. 419'800.00 et sont conformes au budget (Fr. 420'000.00). Les autres contributions versées à diverses institutions et sociétés se montent à Fr. 11'900.00.

L'excédent de charges du compte « Instruction-formation-culture » se monte à Fr. 763'528.10 contre Fr. 763'050.00 au budget : + Fr. 478.10.

6. Aide sociale et santé publique

Aide sociale : Les prestations accordées au titre de l'aide sociale se montent à Fr. 55'600.00, soit Fr. 30'600.00 supérieures au budget en raison d'une augmentation des personnes bénéficiaires.

Service dentaire : Les frais accordés pour les soins dentaires se montent à Fr. 500.00. Ils sont admis à la répartition des charges de l'aide sociale.

Répartition des charges de l'aide sociale : Le décompte des prestations d'aide sociale de l'année 2018 se monte à Fr. 207'200 et est conforme au budget prévu de Fr. 208'000.00.

Participation communale aux PC et aux caisses maladie : Notre participation aux frais des prestations complémentaires à l'AVS et AI ainsi qu'à la réduction des primes de l'assurance-maladie se monte à Fr. 165'500.00 et est inférieure au budget prévu (Fr. 175'000.00).

Office du chômage : La participation aux mesures cantonales en faveur des chômeurs en fin de droit, mesures contre le chômage et alimentation du fonds cantonal pour l'emploi est inférieure au budget (- Fr. 1'500.00).

Office du logement : Aucune subvention pour la création de nouveaux logements n'a été versée en 2019.

Allocations de naissance : En 2019, 4 allocations de naissance ont été versées pour un montant de Fr. 1'460.00.

L'excédent de charges du compte « Aide sociale-santé publique » se monte à Fr. 446'160.55 contre Fr. 435'330.00 au budget : + Fr. 10'830.55.

7. Economie publique

Tourisme : Les contributions versées à la Société d'embellissement, au Parc du Doubs et à Jura Tourisme s'élèvent à Fr. 9'550.00. Notre participation à la répartition des charges liées à la loi sur les transports publics se monte à Fr. 8'900.00.

Agriculture : Notre participation aux frais de fonctionnement du Centre de déchets carnés s'élève à Fr. 2'400.00.

L'excédent de charges du compte « Economie publique » se monte à Fr. 21'808.85 contre Fr. 22'850.00 au budget : - Fr. 1'041.15.

8. Finances

Intérêts : Les intérêts des dettes totalisent Fr. 34'700.00 contre Fr. 35'550.00 prévus au budget.

Amortissements, réserves, provisions : Les amortissements ordinaires se montent à Fr. 96'100.00. Au vu du bon résultat financier, le Conseil communal a décidé d'effectuer un amortissement complémentaire sur dettes de Fr. 57'000.00.

Immeubles : Les frais de plantations autour de la ciblerie se montent à Fr. 2'450.00. Les travaux de plantation des nouveaux arbres depuis le village en direction du Pêché ont été subventionnés à hauteur de 40 %.

Pâturages : Le compte des pâturages de Montfaucon présente un excédent de recettes de Fr. 1'520.00. Celui des pâturages de Montfaverhier, un excédent de charges de Fr. 2'530.00. Ces montants ont été versés, respectivement prélevés dans les Fonds de réserves.

Subventions et contributions : La part au financement du Centre de Loisirs s'élève à Fr. 27'600.00. La contribution au Syndicat GLM est de Fr. 5'000.00. La participation communale aux frais d'exploitation des salles paroissiales se monte à Fr.2'850.00.

Intérêts : Le produit des intérêts provenant des décomptes fiscaux s'élèvent à Fr. 12'300.00. Ceux des comptes épargnes sans les services à Fr. 150.00.

Rendement des immeubles : Les recettes provenant de la location du complexe scolaire se sont élevées à Fr. 13'200.00, soit inférieures de 8'400.00 par rapport à 2018 en raison d'une diminution de demandes d'utilisation. Le rendement du compte forestier accuse un excédent de recettes de Fr. 6'500.00 grâce à la reprise de la provision faite en 2018.

Prélèvement sur provisions : Un prélèvement de Fr. 44'600.00 a été effectué pour permettre le financement de l'achat du nouveau véhicule de voirie décidé par l'assemblée communale du 13 février 2019.

L'excédent de charges du compte « Finances » se monte à Fr. 156'771.89 contre Fr. 76'750.00 au budget : + Fr. 80'021.89.

9. Impositions

Les impôts ordinaires ont enregistré des rentrées pour Fr. 1'276'300.00 alors que le budget prévoyait Fr. 1'261'700.00 (+ Fr. 14'600.00). Cette différence ce chiffre comme suit :

- Impôts sur le revenu	+ Fr. 16'000.00
- Impôts sur la fortune	- Fr. 2'100.00
- Impôts à la source	+ Fr. 6'000.00
- Impôts des frontaliers	- Fr. 7'800.00
- Personnes morales	+ Fr. 1'500.00
- Taxes immobilières	+ Fr. 1'200.00

Les variations positives d'impôts antérieurs se montent à Fr. 272'100.00 contre Fr. 32'000.00 prévues au budget en raison de corrections de taxations pour les années 2014 à 2018.

Au sujet des partages d'impôts, ils laissent un revenu de Fr. 1'900.00.

Les corrections de taxations négatives des années antérieures accusent une charge totale de Fr. 71'100.00. Etant donné que les provisions pour pertes d'impôts ne sont plus possibles avec le nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), seule une charge de Fr. 24'100.00 est comptabilisée. La récupération des impôts éliminés s'élève à Fr. 14'400.00.

La part des impôts sur les prestations en capital et sur les gains immobiliers se monte à Fr. 70'800.00 (+ Fr. 40'800.00). La taxe des chiens rapporte Fr. 3'100.00 et les taxes de séjour Fr. 30'000.00. Les taxes sur les successions s'élèvent à Fr. 10'100.00 et n'étaient pas prévues au budget.

En 2019, la commune a touché Fr. 220'300.00 du Fonds de péréquation financière contre Fr. 254'600.00 en 2018.

L'excédent de produits du compte « Impositions » se monte à Fr. 1'874'919.05 contre Fr. 1'543'500.00 au budget : + Fr. 331'419.05.

10. Services communaux

Ordures : Le compte « Ordures » accuse un excédent de dépenses de Fr. 6'717.82 alors que le budget prévoyait Fr. 5'850.00. Ce montant est prélevé sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service. Ce résultat est dû à une réduction du montant de la taxe 2019 pour la REKA suite à une occupation réduite en 2019 pour cause de travaux et à une diminution de la vente des sacs à ordures.

Service du Feu : Le service du feu boucle avec un excédent de recettes de Fr. 1'645.30. Ce montant est versé sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service.

Canalisations et STEP : Le compte « Canalisations et STEP » accuse un excédent de charges de Fr. 10'468.35. Cette somme est prélevée sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service. Du matériel pour les analyses et les mesures, non prévu au budget, a dû être acheté pour Fr. 7'000.00 et a bénéficié de subventions à hauteur de 40 % de la part du Canton. Les coûts de fonctionnement des installations électriques se montent à Fr. 22'900.00 (+ Fr. 4'900.00), ce qui correspond à la production solaire sur le toit de la STEP. La taxe de la Confédération pour l'élimination des micropolluants (Fr. 9.00 par habitant raccordé) se monte à Fr. 3'924.00. L'attribution de Fr. 5'000.00 prévue au Fonds « Renouvellement des installations » n'a pas été effectuée au vu du déficit du compte. La charge des imputations internes du personnel est supérieure de Fr. 3'515.00, ceci en raison de la répartition des heures de travail effectuées par le responsable de la STEP sur les installations.

Les taxes d'épuration sont inférieures de Fr. 12'500.00 par rapport aux prévisions budgétaires. Les recettes pour l'élimination des boues d'épuration chez des privés sont supérieures de Fr. 3'500.00.

Eaux : Le compte « Eau » accuse un excédent de recettes de Fr. 45'787.99. Ce montant est versé sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service. L'achat d'eau au SEF est inférieure de Fr. 9'000.00. Les frais d'entretien des installations et des réservoirs sont inférieurs au budget de Fr. 14'100.00. La dépense prévue pour l'établissement du Plan général d'alimentation en eau potable (PGA), exigé par les dispositions légales, n'a pas été réalisée en 2019, les frais ayant été reporté sur 2020. Les amortissements des dettes sont supérieurs de Fr. 2'225.00 en raison des exigences cantonales. La charge des imputations internes du personnel est inférieure de Fr. 2'750.00 en raison de la répartition des heures de travail effectuées par le personnel communal.

La facturation de la taxe de consommation d'eau se monte à près de Fr. 200'000.00, celle des compteurs d'eau à Fr. 5'500.00 et celle refacturée aux compte « Pâturages » à Fr. 5'300.00.

Forêts : Le compte « Forêts » présente un excédent de dépenses de Fr. 8'869.40 mais grâce à la provision effectuée avec le bénéfice de l'année 2018 d'un montant de Fr. 15'367.70, il dégage un excédent de recettes de Fr. 6'498.30. Ce montant est versé en recettes du compte de fonctionnement. Au niveau des charges le résultat prend en compte des frais de façonnage supérieurs de Fr. 29'600.00, des frais de soins culturels supérieurs de Fr. 4'700.00, les contributions au triage forestier inférieures de Fr. 7'000.00. Pour les recettes, les ventes de bois sont supérieures de Fr. 20'000.00 et les subventions cantonales de Fr. 15'500.00.

Comptes des investissements

Les comptes d'investissements présentent des dépenses totales pour Fr. 27'000.00 qui représentent le crédit voté à l'assemblée communale du 01.07.2019 pour les travaux d'installation du réseau haut débit Internet dans les zones rurales.